

ESPACES PUBLICS**Participation à l'OPH**

Travaux de modernisation du parking Jeanne Hachette

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de son plan de stationnement, qui a notamment conduit à l'extension phasée des secteurs payants, la ville d'Ivry a pointé la nécessité de favoriser en parallèle le stationnement résidentiel dans les parkings en ouvrage afin de libérer de la place en surface sur l'espace public, dédiée au stationnement de courte durée.

En association avec la ville d'Ivry-sur-Seine, l'OPH procède à la rénovation de ses parkings aériens et souterrains afin de moderniser des locaux vieillissants et d'augmenter le taux de remplissage desdits parkings.

En 2014, il a été décidé d'intervenir sur le parking Jeanne Hachette. Propriété de l'OPH et construit en 1970, il est inclus dans le centre commercial Jeanne Hachette et totalise environ 340 places réparties sur deux niveaux.

En 2013, l'équipe de maîtrise d'œuvre Bauchet, architecte mandataire et un bureau d'études techniques Syletis ont été sélectionnés afin de réaliser des études de modernisation du parking.

Les travaux définis par la maîtrise d'œuvre consistent en :

- des travaux de sécurité : pose d'un nouveau contrôle d'accès Chubb
- des travaux de sécurité des personnes :
 - rénovation totale des installations électriques
 - vérification et amélioration de la sécurité incendie
 - amélioration, en tranche conditionnelle, des conditions d'accès aux personnes à mobilité réduite
- des travaux d'amélioration divers tels qu'amélioration de la signalétique.

Les offres remises pour les marchés relatifs à ces travaux ont été analysées et les marchés notifiés début novembre 2014.

L'opération de modernisation ainsi finalisée s'est décomposée comme suit :

Travaux tranche ferme	
▪ Démolitions maçonnerie	112 967 €
▪ Menuiserie bois	11 000 €
▪ Métallerie	85 417 €
▪ Peinture	105 620 €
▪ Plomberie chauffage	11 346 €
▪ Ascenseurs	37 200 €
▪ Electricité	343 956 €
Total	707 506 €

Par ailleurs, le montant des honoraires SPS (Sécurité protection de la santé), maîtrise d'œuvre et diagnostics s'élève à 70 500 €, soit un total de 778 006 € TTC de dépenses de modernisation du parking Jeanne Hachette.

Ces travaux, compte tenu de leur montant ont été prévus en 2 phases pour lesquelles, suites aux délibérations des Conseils municipaux des 20 novembre 2014 et 24 septembre 2015 des subventions ont été versées pour un montant total de 463 333 €.

En cours d'exécution, à la suite de mesures de débit d'air ayant mis en évidence l'insuffisance des volumes extraits et eu égard à la réglementation (arrêté du 31 janvier 1986 modifié le 19 juin 2015 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation) il a été préconisé d'améliorer l'installation de désenfumage.

Après appel d'offre, le prix de revient prévisionnel de ces travaux, non prévus au plan de financement initial, s'élève à 163 900 €.

Au vu des éléments susmentionnés et afin de compléter l'aide financière pour la poursuite de ces travaux, je vous propose d'accorder à l'OPH la participation de 150 000 €.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

ESPACES PUBLICS

17) Participation à l'OPH

Travaux de modernisation du parking Jeanne Hachette

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de la construction et de l'habitation,

considérant que l'OPH d'Ivry, en association avec la Ville, procède à la rénovation de ses parkings aériens et souterrains afin de moderniser les locaux « vieillissants » et d'augmenter le taux de remplissage desdits parkings,

considérant qu'en 2014, il a été décidé d'intervenir sur le parking Jeanne Hachette,

considérant qu'une étude réalisée par une équipe de maîtrise d'œuvre et un bureau d'études techniques a permis de définir les travaux de modernisation du parking Jeanne Hachette,

vu ses délibérations des 20 novembre 2014 et 24 septembre 2015 accordant respectivement une participation à l'OPH d'un montant de 313 333 € et de 150 000 € affectée aux travaux précités,

considérant que suite à des mesures de débit d'air, des travaux d'amélioration de l'installation de désenfumage se sont révélés nécessaires,

considérant que le versement d'une participation communale d'un montant de 150 000 € permet à l'OPH d'Ivry de compléter le financement de ces travaux,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 33 voix pour et 11 abstentions

ARTICLE 1 : ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 150 000 €, qui sera affectée aux travaux d'amélioration de l'installation de désenfumage du parking Jeanne-Hachette.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 21 DECEMBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 21 DECEMBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 16 DECEMBRE 2016